

Conditions de travail dans les C.E.T.

J. Blion

1975, Bulletin Vert n° 301

Cet article paru en décembre 1975 dans le Bulletin Vert n° 301 fait revivre les Collèges d'Enseignement Technique, ancêtres des actuels Lycées Professionnels. Il nous montre que, si les temps et les appellations changent, les problèmes, eux, demeurent : distorsion entre les intentions affichées et les moyens attribués, entre les ambitions des programmes et la réalité des élèves, méconnaissance de ces sections par les autres catégories d'enseignants... Et, on retrouve, immuable, le sentiment persistant que tout va de mal en pis...

L'APM reçoit des doléances en provenance des CET. Certains professeurs de ces établissements souhaitent que notre Bulletin fasse écho à leurs difficultés.

Ce secteur de l'Education... « nationale ! » serait-il plus particulièrement victime d'une situation défavorable dans l'ensemble ? Voici quelques informations qui permettront à nos lecteurs de se faire une opinion.

Problèmes liés à l'orientation

Les professeurs de C.E.T. s'interrogent sur les critères d'orientation de leurs élèves, soit à la sortie de la classe de 5^e (entrée en section de C.A.P. en trois ans), soit à la sortie de la classe de 3^e (entrée en section de B.E.P. ou, dans quelques cas, de C.A.P. en deux ans). Voici quelques exemples vécus :

- On oriente vers une section de la mécanique un garçon de 14 ans, déficient moteur, incapable d'immobiliser une pièce par serrage ; c'est le professeur de C.E.T. qui constate cette erreur et demande une réorientation de cet élève.
- On lit dans le rapport d'un conseil d'orientation : « très faible en mathématiques et en français ; orientation conseillée : C.E.T. sec-

tion électricité. » On peut se demander si les deux propositions sont logiquement liées par une inférence, les rédacteurs du rapport semblant ignorer que pour former un électricien, on ne lui apprend pas seulement à serrer des vis et à souder des fils mais encore à mesurer, à calculer des sections, des puissances, des déphasages...

- Une partie non négligeable des élèves de C.E.T. déclarent ne pas avoir manifesté le souhait d'apprendre le métier qu'on leur enseigne et ne pas vouloir l'exercer.

- Dans les sections en trois ans, il est courant de voir entrer des élèves qui savent à peine lire et qui ne connaissent pas les techniques opératoires élémentaires dans les décimaux.

Les enseignants des C.E.T. souhaiteraient que tous les membres des conseils d'orientation soient bien conscients que l'enseignement au C.E.T. ne se réduit pas à un enseignement gestuel plus ou moins apparenté au bricolage et qu'il requiert, de la part des élèves qui le reçoivent, des qualités propres à chaque type de formation et un minimum de connaissances de base.

Horaires et programmes

Jusqu'en 1972, l'horaire d'enseignement scientifique dans les sections industrielles des C.E.T. comportait 3 heures de mathématiques et 2 heures de sciences par semaine pour 40 heures de présence des élèves.

En 1972 l'horaire global a été allégé de 4 heures (10 %) et l'horaire d'enseignement scientifique de 1 heure (20 %). Ainsi les élèves reçoivent-ils aujourd'hui 2,5 heures d'enseignement mathématique et 1,5 heure d'enseignement des sciences par semaine.

Simultanément le programme de mathématiques était modernisé, mais aussi étendu. Ainsi, dans les sections de C.A.P. industriels, nous propose-t-on d'étudier : le langage des ensembles, l'ensemble \mathbb{N} (construction, ordre, numération, opérations, divisibilité), l'ensemble des décimaux positifs (opérations), les ensembles \mathbb{Z} et \mathbb{Q} (construction et opérations), l'ensemble \mathbb{R} (notions), la règle à calculer, les rapports et proportions, le calcul algébrique littéral, les fonctions numériques linéaires, affines, monômes du second degré, inverses, les équations du premier degré et toute la géométrie métrique traditionnelle, modernisée par la notion d'application, résolution des triangles rectangles incluse. Tout cela, en 2,5 h par semaine, avec des élèves en difficulté au départ !!!

Comble d'ironie : ce programme comporte une indication d'horaire : 3 heures ! En contradiction avec l'horaire réel.

Les effectifs

Au cours des deux dernières années, l'ensemble des professeurs de

C.E.T. vient de participer aux regroupements prévus par le plan de formation qui avait pour objet d'améliorer la qualification des enseignants pour justifier leur revalorisation individuelle.

Dans de nombreuses académies, pour les P.E.G. sciences, l'accent a été mis, au cours de ces journées, sur l'enseignement expérimental des sciences physiques et les professeurs ont été invités à renouveler leur enseignement en pratiquant le plus possible l'enseignement en classes-laboratoires. Cette heureuse orientation aurait justifié des créations d'emplois d'aides de laboratoire pour soulager le travail matériel du P.E.G. chargé de 21 heures de cours et le dédoublement des classes en groupes d'une quinzaine d'élèves.

Que constate-t-on aujourd'hui ?

Création de postes d'aides de laboratoires : il n'en est pas question.

Dédoublement des classes : l'heure est au contraire au regroupement des quelques classes jusqu'ici dédoublées. Les classes de 35 élèves sont devenues la règle. Règle qui crée une situation intenable dans les cas où les élèves très faibles ou non motivés sont particulièrement nombreux, qui interdit toute possibilité de soutien individuel et de contact humain et personnel du professeur avec l'élève.

Ce recensement rapide des contradictions dans lesquelles se débattent les enseignants des C.E.T. peut conduire à se poser, à propos de ces établissements, des questions graves sur les intentions qui sous-tendent l'application d'une telle politique scolaire.

Voici quelques exemples :

- Un professeur de dessin industriel donne 2 heures de cours hebdomadaires à 10 sections de 32 à 35 élèves.
- Dans un C.E.T. de la région parisienne : 10 P.E.G. sciences en 1974-1975 ; 9 en 1975-1976. On a supprimé les 4 dédoublements pratiqués en 1974-75 (sur 45 classes) ; on a regroupé des sections ; on a partagé entre plusieurs professeurs l'enseignement scientifique reçu par une même section pour compléter les horaires. Les collègues demandent :
 - le maintien du dixième poste ;
 - le maintien des dédoublements précédemment acquis et leur extension à d'autres sections ;
 - des décharges de service pour le recyclage en I.R.E.M.